

l'enseignement agricole

snetap - FSU



Meurtres de Saussignac La cour d'assises rend justice





**FAEN, FERC-CGT, FSU,
SGEN-CFDT, UNSA-Education**

Education : poursuivre l'action

En dépit des mobilisations importantes de ces derniers mois, le gouvernement et le ministre de l'EN persistent dans leur refus de tout dialogue social et confirment leur politique de régression : la publication du décret sur les obligations de service des enseignants du second degré en est un des exemples les plus provocants ; il n'est pas le seul.

Les fédérations de l'éducation FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA-Education constatent que depuis le 12 février les actions locales se sont poursuivies sous des formes diverses dans les établissements et dans les départements et académies (grèves, manifestations, assemblées générales, refus d'organiser le bac blanc...) et montrent que les personnels continuent de contester les politiques menées en matière d'éducation.

A un moment où les questions d'éducation sont particulièrement présentes dans le débat public, elles appellent à poursuivre et amplifier ces actions pour la défense du service public d'éducation, pour les salaires et l'emploi, le refus des suppressions de postes, de la baisse des DHG et des mesures de carte scolaire, le retrait des mesures autoritaires imposées par le ministre (notamment l'abrogation du décret sur les obligations de service et le retrait du projet de décret sur les EPEP...). Elles condamnent les mesures visant à restreindre l'exercice du droit syndical, et parmi elles la répression vis-à-vis des directeurs d'école. Il s'agit de peser dans le débat et de faire en sorte que la rentrée se fasse sur des bases profondément différentes de celles prévues aujourd'hui : le gouvernement actuel et le futur gouvernement doivent l'entendre.

Elles appellent leurs organisations à coordonner leurs initiatives à l'occasion d'une semaine d'action du 19 au 24 mars prenant des formes diversifiées.

Paris, le 9 mars 2007

L'Enseignement Agricole

est la revue du Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

251, rue de Vaugirard
75732 PARIS Cedex 15

Tél. : 01 49 55 84 42
Fax : 01 49 55 43 83

www.snetap-fsu.fr
snetap@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Annick Merrien

Coordonnateur de la publication : Francis Gaillard

Equipe de coordination : Hélène Huet,
Bernard Ludwig, Blandine Maille

Maquette, mise en page et impression :
Impressions J.-M. Bordessoules - BP 42
17413 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY Cedex

Dépôt légal : mars 2007
CCP 995-94 K Paris

Commission paritaire des papiers de presse 0608 5 06513

actualité

4

- › Procès de Périgueux : Un climat de haine
- › Assassinat de deux contrôleurs du travail en septembre 2004 : La FSU et le Snetap présents au procès à Périgueux
- › Procès de Périgueux : Les fonctionnaires au pilori...
- › Moyens de l'Enseignement agricole public : Le Snetap exige la transparence
- › Obligations de service des enseignants : Exiger le retrait des décrets du 8 février 2007
- › Pour que vivent les services publics



pédago

8

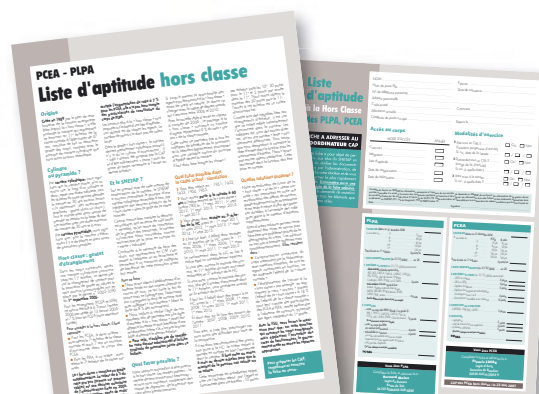
- › Enseignement maritime : Des avancées significatives
- › Rénovation du module D22 du BTSA : l'art consommé du trompe-l'œil !
- › Rénovation du Bac Pro CGEA et du BP REA en cours



vie syndicale

10

- › 24^e congrès Snetap-FSU : Des enjeux majeurs
- › Débats de l'élection présidentielle : Les 13 questions du Snetap aux candidats
- › Assises nationales Snetap des personnels de direction de l'EAP
- › Renforcer le Snetap : Face aux attaques, il faut renforcer l'outil syndical !



Ce numéro comprend une **fiche hors classe** insérée entre les pages 10 et 11.

Législature 2007-2007

Un bilan désastreux pour l'éducation !



La campagne qui précède l'élection présidentielle donne l'occasion aux candidats de se souvenir que l'éducation est un dossier essentiel et que l'investissement éducatif prépare la société de demain. Tous bien sûr n'expriment pas les mêmes orientations ni la même ambition pour la jeunesse de notre pays et certains sont prêts à accentuer encore la fracture scolaire entre ceux qui auraient vocation à devenir les futures élites et ceux qu'on pourrait trier précocement et destiner aux seules tâches d'exécution.

Le SNETAP combat clairement tout recul de l'investissement éducatif et toute régression de l'ambition éducative. Durant la législature qui s'achève, il a appelé les personnels à s'opposer aux régressions imposées par le gouvernement et le ministre de l'Agriculture mais les mobilisations n'ont pas été suffisamment fortes pour éviter les reculs, reculs constatés dans l'ensemble du système éducatif et en particulier dans l'enseignement public.

Le SNETAP a décidé de s'adresser aux candidats à l'élection présidentielle en leur envoyant un questionnaire, qui comporte 13 interrogations essentielles pour l'avenir de l'enseignement agricole public. Les questions sont publiées dans ce bulletin et l'intégralité du questionnaire (argumentaire + questions) est disponible sur le site Internet du SNETAP (www.snetap-fsu.fr).

La proximité des échéances électorales ne freine cependant pas le bulldozer gouvernemental et les décrets modifiant les décrets de 1950, qui définissent les obligations de service des enseignants, ont été publiés au *Journal Officiel* le 13 février 2007 par un ministre de l'Education Nationale sourd à toutes les protestations.

Le Directeur Général de l'Enseignement et de la Recherche du ministère de l'Agriculture a annoncé lors d'une rencontre bilatérale avec le SNETAP et confirmé le lendemain lors d'une réunion du CTPC-DGER, qu'il allait « mettre sur la table » les décrets de 1971, qui sont l'équivalent pour l'enseignement agricole des décrets de 1950 à l'EN. L'objectif est de dégager des moyens en augmentant la charge de travail des enseignants.

Le bilan de cette majorité et de ses gouvernements est on ne peut plus clair : après avoir amputé le service public d'éducation d'une part importante de ses moyens et réduit sa capacité d'accueil et son offre de formation (suppressions massives d'emplois, fermetures de classes, suppression des enseignements optionnels, suppression de dédoublements...), les ministres aggravent la charge de travail des enseignants et imposent des mesures qui, loin de prendre en compte l'intérêt des usagers, dégradent la qualité de l'enseignement (extension de la bivalence, réduction des heures de décharge, forte réduction de l'UNSS, mixage des publics – regroupement dans une même classe de scolaires et d'apprentis...).

Dans l'enseignement agricole, la politique menée pendant ces 5 dernières années a délibérément fait reculer la part du Public de 2,5 points alors que tout était fait dans le même temps pour favoriser le développement de l'enseignement privé. L'enseignement public ne scolarise plus que 37,5 % des élèves à la rentrée 2006 contre plus de 40 % en 2002 !

Nous publierons les réponses des candidats qui auront répondu à notre questionnaire mais nous pouvons sans attendre considérer que le bilan de la législature 2002-2007 est sans ambiguïté : un désastre pour l'éducation. A l'heure du choix, il sera important de s'en souvenir !

Annick Merrien

l'enseignement
agricole



Procès de Périgueux Un climat de haine

Le procès de Périgueux était bien évidemment le procès d'un homme, Claude Duviau, et des meurtres dont il est coupable, ceux de Sylvie Trémouille et de Daniel Buffière, contrôleurs du travail, le 2 septembre 2004 à Saussignac en Dordogne. Mais ce procès aurait aussi dû être celui du contexte dans lequel s'est produit ce drame. On peut au moins regretter que les médias aient trop souvent ignoré ce contexte.

Est-il surprenant que ce double meurtre se soit produit dans une région où quelque temps avant le geste de Claude Duviau, on pouvait lire au bord des routes de campagne des slogans provocateurs tel que « les contrôles... non à l'inquisition » ?

Est-il stupéfiant que ce drame ait eu pour théâtre une région où les incidents au moment des contrôles se sont multipliés avant et après le meurtre du 2 septembre 2004 ?

Est-il étonnant que les coups de feu mortels contre nos deux collègues, aient été tirés dans une région où la Coordination rurale peut décerner en toute impunité « le prix du fonctionnaire le plus néfaste à l'activité des agriculteurs » à des agents des services publics..., prix que la presse locale a cru bon de devoir relayer en 2006 en nommant le collègue visé ?

Est-il effarant que cette tragédie se soit déroulée dans une région où cette même organisation réalise ses scores les plus forts aux élections professionnelles alors qu'elle déclarait au lendemain du meurtre : « Le drame... démontre, hélas, l'ampleur du désespoir des paysans spoliés de leurs droits fondamentaux et soumis à des contraintes inacceptables » ?

Comme l'a reconnu l'accusé lui-même à l'ouverture de son procès, son geste est inexcusable. Mais l'attitude de certaines organisations professionnelles est tout aussi inacceptable car en entretenant ou en attisant le feu qui couve (il ne s'agit pas de nier les difficultés que rencontrent certains exploitants agricoles) c'est un appel au meurtre dont elles sont responsables. Pourtant ceci n'empêche pas le ministre de l'Agriculture d'afficher publiquement sa satisfaction de voir la Coordination rurale progresser aux dernières élections professionnelles !

Depuis 3 ans, alors que nous aurions pu penser que l'assassinat de deux fonctionnaires dans le cadre de leur mission de contrôle aurait provoqué un électrochoc, c'est un oubli complice qui a prévalu et les conditions de travail de nos collègues n'ont cessé de se dégrader.

Tout aussi grave, le silence de l'administration ou pire, sa caution aux agissements de ces organisations (le collègue victime de la vindicte a été débarqué de son poste à la DDSV) qui laissent à penser que finalement le drame de Saussignac ne serait qu'un « incident » ou un « détail », pour reprendre les termes d'un des mentors de cette organisation professionnelle.

Olivier Bleuven
Secrétaire régional aquitaine

Assassinat de deux contrôleurs La FSU et le S au procès à P

Chacun a gardé en mémoire le double assassinat survenu le 2 septembre 2004 à Saussignac en Dordogne, perpétré par un exploitant agricole au cours d'un contrôle concernant les conditions d'emploi de travailleurs saisonniers. L'un des deux contrôleurs, Daniel Buffière, chef du service de contrôle de la MSA, avait été tué d'un coup de fusil à l'abdomen tiré à bout portant et sa collègue, Sylvie Trémouille, contrôleur du travail à l'ITEPSA(*) et syndiquée au Sygma-FSU, avait été abattue d'un tir dans le dos alors qu'elle tentait de s'enfuir.



Les personnels de l'Inspection du travail avaient été profondément choqués par ce dramatique événement, qui avait mis en évidence les risques liés à l'exercice de leur mission de contrôle, dans un contexte d'attaques répétées contre le code du travail et de dénigrement, par certains responsables professionnels et politiques, de la mission de contrôle exercée par les agents de l'Etat.

La grande fiévre des réactions ministérielles après cet événement, très en deçà de ce que la communauté de travail pouvait légitimement attendre, avait confirmé le peu d'empressement des responsables ministériels à soutenir leurs agents et à affirmer la légitimité des contrôles en matière de respect du droit du travail.

Le procès du meurtrier s'est ouvert le 5 mars au tribunal de Périgueux, les syndicats de la FSU concernés, le Sygma et le Sntef, s'étant constitués partie civile.

Lors de son Bureau National du 7 février, le Snetap a décidé de témoigner son soutien aux familles des victimes et sa solidarité aux membres de la communauté de travail du ministère de l'Agriculture – en particulier aux



rs du travail en septembre 2004

netap présents érigueux

syndiqués du Sygma et du Snutef – en déléguant deux représentants du secrétariat général à Périgueux.

Le Congrès de la FSU réuni à Marseille du 29 janvier au 2 février 2007 avait de son côté adopté une motion de soutien et décidé de la présence de son secrétaire général, Gérard Aschieri, à l'ouverture du procès de Périgueux.

A l'initiative du Sygma et du Snutef, et avec la participation du Snetap, une intersyndicale s'est réunie vers la mi-février au ministère de l'Agriculture. Elle s'est adressée par courrier au ministre pour lui demander de fermer les services de l'ITEPSA le 5 mars, jour d'ouverture du procès, et d'accorder des autorisations d'absence exceptionnelles aux agents de ces services qui désiraient s'y rendre. Ces deux demandes ont reçu une réponse favorable du Secrétariat Général du ministère. L'intersyndicale a par ailleurs adopté un communiqué

commun que le Snetap a diffusé à ses sections vers le 23 février, en même temps qu'un communiqué qui lui était propre.

Le lundi 5 mars, jour de l'ouverture du procès, Annick Merrien et Jean-Marie Le Boiteux se sont rendus à Périgueux. Ils étaient accompagnés d'une délégation d'une quinzaine de syndiqués d'Aquitaine conduite par leur secrétaire régional, Olivier Bleunven. Les représentants du SNETAP, avec des délégations des autres syndicats de la FSU, le Sygma et le Snutef, et en présence du secrétaire général de la FSU et de nombreux représentants de l'Inspection du Travail, ont assuré une présence silencieuse devant le Palais de Justice pendant cette journée, afin de témoigner leur soutien aux familles des victimes.

Le lendemain 6 mars, les unions syndicales départementales et les syndicats nationaux concernés avaient décidé d'appeler à un rassemblement unitaire à 14 h 30 sur

la place du Théâtre, auquel plus de 200 personnes ont participé et pendant lequel plusieurs prises de parole sont intervenues, notamment celle du secrétaire départemental FSU de la Dordogne, qui a lu un message de Gérard Aschieri. Le SNETAP y était représenté par Annick Merrien et les deux secrétaires régionaux d'Aquitaine, Olivier Bleunven et Alain Godot.

La salle d'Assises du Palais de Justice de Périgueux ne pouvant pas recevoir un public très nombreux, la salle des audiences correctionnelles, d'une capacité d'une centaine de places, a été ouverte à ceux qui le souhaitaient pour suivre le procès par retransmission vidéo.

Le verdict a été rendu le 9 mars à l'issue d'une semaine d'audience (voir ci-dessous).

Annick Merrien

(*) – ITEPSA : Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale Agricoles.



Mais où en est donc la fracture sociale ?

Après Aubade, Alcatel et tant d'autres... Airbus vient allonger la liste noire de la facture sociale ! Dans quelques semaines : « A vous de juger ! ».



Pour que vivent les services publics !

Colloque FSU sur la fonction publique (4 avril 2007)

La FSU vient de réaffirmer son mandat de défense et de promotion des services publics, lors de son 5^e Congrès National qui a eu lieu à Marseille du 29 janvier au 2 février 2007. Dans la continuité, elle organise le 4 avril prochain un Colloque sur la Fonction Publique, dont elle est, rappelons-le, la première organisation syndicale représentative, autour des questions du recrutement et de l'évaluation.

Il convient de remettre en perspective cette initiative, qui marquera assurément une nouvelle étape dans les efforts déployés par les organisations syndicales, associatives et politiques et les usagers eux-mêmes pour la préservation de nos services publics et de la qualité de ceux-ci.

SNUTEF - FSU

Communiqué de presse

La cour d'Assises de la Dordogne vient de condamner C. Duviau, le meurtrier de nos collègues Sylvie Tremouille et Daniel Buffière, à trente ans de réclusion criminelle, en tenant compte des circonstances aggravantes que constitue le meurtre d'agents dépositaires de l'autorité publique.

Cet arrêt sans ambiguïté rend justice aux familles meurtries de Sylvie et Daniel, terriblement éprouvées par ces crimes odieux.

Au-delà, les agents du service public de l'inspection du travail que nous représentons, nombreux tout au long des débats, estiment également qu'enfin justice a été rendue.

En effet, ici, dans les locaux du tribunal de Périgueux, nous avons

enfin entendu ce que nous attendions depuis le 2 septembre 2004.

Hier, par la voix des avocats des parties civiles, ce matin par la voix de l'avocat de l'agent judiciaire du Trésor Public, puis dans les remarquables réquisitions de l'avocat général, nous avons entendu les fortes paroles de défense de la mémoire des victimes et de la mission de contrôle du droit du travail exercée par l'inspection du travail.

L'important était que ces 2 axes soient indissolublement liés, qu'il soit affirmé nettement la totale légitimité des contrôles de l'ordre public social par ces agents qui sont des fonctionnaires comme les autres, dévoués au service public au-delà de leurs qualités humaines personnelles, qui étaient particulièrement remarquables.

Les conclusions de l'avocat du Trésor et de l'avocat général méritent d'être citées intégralement, notamment parce que nos ministres n'ont jamais parlé ainsi publiquement, devant toute la nation, malgré l'immense attente des agents, attente que nous avons relayée à de multiples reprises :

● L'avocat du Trésor : « Le jury doit dire, au nom du peuple Français, que le peuple Français ne veut plus de cela ».

● L'avocat général : « Vous devez penser à toute une profession qui parcourt le pays tous les jours. La loi ne s'arrête pas aux portes des exploitations agricoles ».

Saussignac, plus jamais ça !

Périgueux, le 9 mars 2007

Suite de l'article page 12

Procès de Périgueux...

Les fonctionnaires au pilori

et une administration qui ne respecte pas son devoir de protection



D'aucuns ont pu s'interroger sur les raisons de la présence au procès de Claude Duviau, à Périgueux, d'une délégation significative du SNETAP-FSU, représentant l'enseignement agricole public.

Bien évidemment, il s'agissait pour nous, avant tout, d'exprimer notre solidarité envers les familles des deux victimes, dont l'une était une fonctionnaire de notre ministère.

Mais au-delà, nous souhaitons également manifester notre inquiétude face au climat ambiant de dénigrement des fonctionnaires et de leurs missions, climat qui a conduit à ce drame. Il est évident que les choix politiques et budgétaires de régression des services publics, ne peuvent que contribuer à alimenter un climat, où les fonctionnaires ne seraient considérés que comme des parasites inutiles. Certains ont même été jusqu'à estimer que c'était l'agriculteur qui était la victime de l'acharnement de ces fonctionnaires, oubliant que le mort, ce n'était pas lui et que par contre, c'était lui qui était du côté de la gâchette !

Nous connaissons, dans l'enseignement, des contextes analogues qui, s'ils n'ont pas toujours connu de dénouements si tragiques, en contiennent néanmoins le germe.

Au moment même où s'ouvrirait ce procès il y a eu ce cas d'un élève d'un lycée EN de Rhône-Alpes poignardant son enseignant au seul prétexte qu'il l'aurait mal évalué.

Dans l'enseignement agricole public, une enseignante a vu son travail jugé et remis en cause par des dénonciations calomnieuses de parents d'élèves.

L'administration, prompt à accrédi- ter ces thèses mensongères, en commanditant une inspection de notre collègue, l'a conduite à un état dépressif, depuis 8 mois maintenant.

Pourtant, dans tous ces cas, la première obligation de l'administration est d'assurer la protection de ses agents (article 11 du statut général des fonctionnaires). Or nous avons pu constater, dans un passé récent, la réticence du ministère de l'Agriculture, à tous les niveaux, à mettre effectivement en œuvre cette obligation.

Dans tous les cas, l'administration finit par « enterrer les affaires » en ne répondant pas ainsi à son devoir qui est d'aller jusqu'à tout mettre en œuvre pour obtenir la réparation du préjudice.

Diverses situations de harcèlement de fonctionnaires se multiplient, et, là encore l'administration ne met que très rarement en œuvre les dispositions de l'article 6 quinquies du même statut général.

Le SNETAP est déterminé à dénoncer tous ces manquements de l'administration à ses devoirs. Il est impératif que le ministre mette en place les procédures nécessaires pour répondre efficacement à ces difficultés, qui nécessitent une réactivité sans faille de la hiérarchie pour éviter d'arriver à ces situations irrémédiables.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint

Moyens de l'EAP : BOP Le Snetap exige

A la demande du SNETAP, la DGER a remis aux organisations syndicales siégeant au CTPC-DGER, lors de la réunion de cette instance le 22 février, le tableau de répartition des BOP déconcentrés (Budget Opérationnel de Programme géré par les DRAF-SRFD) pour la gestion 2007 ainsi que le tableau des DGH notifiées pour la rentrée 2007.



Nous n'avons pas obtenu toutes les explications que nous avons sollicitées lors de cette séance et le principe de la tenue d'un CTPC-DGER plus spécialement consacré aux moyens le 21 mars a été acté. Lors de la réunion du CTPC-DGER exceptionnel consacré à la révision du 4^e Schéma, le SNETAP

Obligations de service d'Etat Exiger le retrait

Qui, de Gilles De Robien, ministre de l'Education Nationale, ou de Jean-Louis Buer, DGER, remportera la palme de la provocation ?



Le premier en signant les décrets alourdissant le travail des enseignants, projets contestés vigoureusement depuis des mois, le jour même d'une journée de grève massivement suivie dans son ministère ? Ou le second qui, alors même qu'il reçoit une délégation du SNETAP, venue lui exposer le malaise des enseignants, annonce qu'« il a l'intention d'ouvrir rapidement le chantier sur la transposition de ces décrets dans l'enseignement agricole ? ». Difficile à départager !

Lors de cette même audience, le directeur général a clairement annoncé son intention, à travers cette réforme, de « dégager des moyens pour les redéployer sur les autres

déconcentrés et DGH 2007

ge la transparence

a à nouveau posé la question des moyens mais le Directeur Général a renvoyé toutes les réponses à la réunion prévue le 21 mars. Nous avons seulement obtenu la remise de deux tableaux en séance, suite aux questions que nous avons posées le 22 février :

- Le premier relatif aux délégations de crédits 2007 pour les assistants d'éducation, avec en complément les effectifs de MI-SE encore présents au 6 mars 2007 ;
- Le second qui présente le recensement des personnels sur statut précaire (CAV, CAE, CES, CEC, CDD, CDI...) exerçant des missions TOS.

Ces deux tableaux ont été transmis au membres du CSN.

Nous avons par ailleurs souligné et dénoncé la grande hétérogénéité entre régions dans la conception

du dialogue social et la transmission de l'information, ayant constaté que certains secrétaires régionaux avaient d'ores et déjà obtenu des informations extrêmement détaillées sur les décisions de leur SRFD concernant la gestion 2007 alors que la grande majorité d'entre eux n'avaient été destinataires d'aucune information. Nous avons dit au Directeur Général que la déconcentration ne pouvait en aucun cas se traduire par une inégalité entre régions dans la transmission de l'information, tous les DRAF et SRFD en disposant bien entendu à la même date.

Suite à notre interpellation, le Directeur Général a donné consigne au représentant des DRAF et à celui des SRFD siégeant au CTPC-DGER d'intervenir auprès de leurs collègues pour que l'information soit effectivement diffusée aux représentants syndicaux.

Nous invitons donc tous les secrétaires régionaux qui n'ont pour le moment obtenu aucune information à prendre contact avec leur DRAF et leur SRFD pour exiger la tenue rapide d'un CTPR consacré aux moyens et/ou pour obtenir une rencontre bilatérale SNETAP – DRAF/SRFD.

L'objectif est d'obtenir toutes les informations concernant la gestion 2007 sur les différents postes de dépenses et la répartition par établissement (DGH par établissement). Pour cela, les secrétaires régionaux disposent des tableaux nationaux que nous leur avons transmis ainsi que du compte rendu adressé par le secrétaire régional de la région PACA, qui a d'ores et déjà obtenu ces informations.

En s'appuyant sur la demande faite par le Directeur Général aux DRAF et aux SRFD, les secrétaires régio-

naux du SNETAP doivent également exiger d'avoir immédiatement le bilan définitif des décisions concernant les structures de la rentrée 2007 dans les régions où les représentants régionaux de l'Etat ont de toute évidence fait de la rétention d'informations.

L'obtention de ces informations est indispensable pour apprécier la mise en œuvre du budget voté et pour analyser les conditions dans lesquelles se présente la prochaine rentrée.

Sur la base de ces éléments, nous pourrions faire les interventions nécessaires auprès de la DGER, du ministre et de son Cabinet ainsi que des candidats aux prochaines élections.

A chacun à son niveau d'exiger la transparence !

Annick Merrien

es enseignants

it des décrets du 8 février 2007

missions et compenser les diminutions d'effectifs liées au non renouvellement de départs en retraite », ce qui signifie clairement que les enseignants ne travaillent pas assez et qu'il faut les remettre au travail. Faut-il rappeler que les professeurs certifiés ont vu leurs obligations de service inchangées depuis l'après guerre, alors que, dans le même temps, le temps de travail hebdomadaire inscrit dans le code du travail est passé de 48 heures à 35. En 2000, lorsque le gouvernement a publié un décret sur la réduction du temps de travail dans la fonction publique, il a bien pris la précaution d'en exclure les enseignants dans son article 7.

Le SNETAP n'a jamais nié qu'il faudrait faire évoluer les textes, pour prendre en compte certaines évolutions ou certaines situations que le statut n'a jamais voulu reconnaître. Je pense par exemple aux conditions de travail dans les CFA et CFPPA où, faute de prévoir les adaptations

nécessaires, la DGER entretient un « flou » qui conduit certains directeurs à imposer à leurs personnels le non respect des statuts. Le même directeur général, qui peut nous affirmer, les yeux dans les yeux, que bien évidemment les agents n'ont comme obligations que 648 heures (ce qui n'est que l'évidence même), refuse dans le même temps de le rappeler par note de service, alors qu'il en avait pris l'engagement 7 mois auparavant !

Mais il est évident que le SNETAP ne peut accepter une négociation qui partirait du postulat qu'il faut aboutir à travailler plus.

Au-delà du temps de travail, c'est l'ensemble des régressions contenues dans les décrets de l'EN que le directeur général veut imposer (généralisation de la bivalence, suppression de l'UNSS ...), au nom de la parité EA/EN. Mais dans le même temps, en disant « il faut ouvrir le chantier », il compte bien alourdir la facture, en imposant,

au nom de la « spécificité de l'enseignement agricole » des dispositions plus régressives encore et une flexibilité accrue. **S'il en fallait des preuves, il n'est qu'à regarder ce que la DGER organise déjà, sans concertation préalable :**

● L'audit du ministère des finances « préconise » de privilégier le recrutement de PLPA à celui de PCEA (bivalence oblige) : concours 2007 = 8 options de PLPA pour 1 de PCEA.

● Le même audit « préconise » d'affecter les personnels sur l'EPL afin qu'ils interviennent indifféremment dans tous les centres : le DGER inscrit dans la lettre de mission de l'ENFA, chargé de former les enseignants, qu'ils doivent pouvoir enseigner à tous les publics, et s'empresse de réviser le 4^e schéma prévisionnel des formations pour y introduire « le mixage des publics » (scolaires et apprentis dans la même classe).

Ces « préconisations » auraient pour le moins mérité une expertise, une

confrontation et une négociation avec les représentants des personnels auxquels elles s'appliqueront ou qui seront chargés de les mettre en œuvre. Au lieu de cela, le DGER a tranché et propose « d'ouvrir un chantier » pour les inscrire dans les textes.

Cela ne peut se passer ainsi. C'est pourquoi cette négociation ne peut s'ouvrir que sous la pression de la mobilisation des personnels, et avoir comme préalable, une réduction du temps et de la charge de travail des enseignants. C'est le combat que nous devons mener avec nos collègues de l'éducation nationale en exigeant le retrait des décrets du 8 février 2007, et dans l'enseignement agricole, pour proposer des modalités de mise en œuvre adaptées aux situations particulières (ESC, TIM, CFA/CFPPA...) dans le respect des conditions statutaires.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint

Rénovation du module D22 du BTSA

L'art consommé du trompe-l'œil !

Il semble en être des consultations sur les rénovations de référentiels organisées par la DGER comme de ces trompe-l'œil peints sur les murs aveugles de nos villes : simple effet d'optique pour habiller la nudité lépreuse d'un mur et gommer son absence de profondeur ou habile construction géométrique et chatoyante destinée à tromper le regard perdu et inattentif du passant....

La méthode du trompe-l'œil retenue à la DGER pour tromper le passant-enseignant rêveur ou inattentif est assez simple et efficace puisqu'elle a déjà été testée avec succès depuis quelques années (rénovation du Bac Techno, rénovation des référentiels de 4^e/3^e et dans un mois rénovation du Bac pro CGEA et du BPREA...) : **organisez le calendrier de rénovation** d'un référentiel de telle sorte que la consultation des équipes pédagogiques concernées soit programmée pendant les congés d'hiver ou de printemps, **donnez à l'événement** une publicité minimale (parution de la note de service le jour même de l'ouverture de cette consultation et cela va de soi à la veille des dits congés, et simple information électronique donnée dans une sous-

rubrique d'un espace numérique)... Le résultat est garanti d'avance : peu de réponses à traiter – c'est déjà ça de gagné –, et velléités de contestation avortées tout en sauvant le jeu des apparences démocratiques...

La méthode retenue par la DGER pour consulter les équipes pédagogiques sur la rénovation du module D22 du BTSA (rebaptisé M22), rénovation qui doit s'appliquer à la rentrée 2007 pour les options SER (Services en Espace Rural) et Aquaculture, relève de cet exercice du trompe-l'œil et pour tout dire d'un mépris profond pour la communauté enseignante. Elle est par ailleurs d'une très grande malhonnêteté quand elle omet volontairement de préciser dans son information sur cette consultation qu'elle semble réserver aux seules équipes de BTSA SER et AQUA, que cette rénovation s'appliquera bien ultérieurement à toutes les options de BTSA...

Dans cette époque gagnée par la torpeur et le défaitisme des idées et des convictions, puissent les enseignants se réveiller et clamer très fort leur refus de telles méthodes...

André Blanchard



Enseignement maritime

Des avancées

Le SNETAP a rencontré la Direction des Affaires Maritimes le 23 novembre dernier. Parmi les points que nous avons souhaité traiter figuraient le budget 2007, les questions de la précarité, de la requalification des OEA surveillants, de la continuité des contrats dans le cadre de la transformation des CDD en CDI. Nous avons aussi abordé le bilan des concours 2006 et les perspectives pour 2007, la formation continue des personnels, l'accès des PLPA et des CPE aux postes de direction dans le cadre du mouvement de la rentrée 2007, le transfert des TOS et les relations entre les deux ministères. Enfin, nous avons interrogé la DAM sur les chantiers pédagogiques en cours : réforme des BEP, ouverture de nouvelles filières de Bac Pro et bilan de la mise en oeuvre de la VAE au ministère de l'Équipement. Cette audience nous a permis non seulement d'enregistrer une très nette amélioration de la qualité du dialogue social, mais surtout un certain nombre de dossiers que nous défendions sans relâche depuis plusieurs années avancement positivement.



Sur la question de la continuité des contrats cumulés dans plusieurs ministères différents (EN, Agriculture, Equipement) par des agents en CDD, le secrétariat général du ministère de l'Agriculture que nous venons de rencontrer le 24 janvier nous a confirmé que les différents contrats des agents seront bien pris en compte dans le calcul pour la transformation de ces contrats en CDI. Le SNETAP avait plaidé auprès des deux ministères pour

es significatives



que cette « continuité » soit reconvenue et que les agents ne soient pas pénalisés pour des transferts de gestion dont ils n'étaient pas responsables.

Sur le dossier de la requalification des OEA, les choses n'avancent pas aussi rapidement malheureusement. Même s'il paraît acquis que des postes au concours de TEPETA vie scolaire seront ouverts en 2008 comme nous ne cessons de le demander, cela ne réglera pas pour autant rapidement la situation des 39 agents concernés. Le SNETAP a proposé des pistes pour que la situation de ces personnels puisse s'améliorer rapidement (alignement de l'indemnitaire sur les personnels de la centrale...). Nous avons rappelé l'urgence de la situation lors de notre rencontre avec le secrétariat général le 24 janvier. Nous venons d'apprendre que ce dernier avait demandé une expertise sur l'accès des OEA surveillants au concours interne de TEPETA. **Le secrétariat général vient juste de nous confirmer que les OEA pourront bien avoir accès à la prochaine session du concours interne de TEPETA.**

Même si le SNETAP se félicite de voir ce verrou sauter, la mobilisation des personnels concernés sera inévitable pour espérer enfin voir ce dossier déboucher.

Sur la formation continue des personnels, dont le SNETAP avait fait l'une de ses priorités, la DAM a consenti un effort significatif. 200 000 euros y seront consacrés en 2007, après un abondement exceptionnel de 54 000 euros pour le dernier trimestre 2006. **Les**

priorités retenues par la DAM en 2007 pour la formation des personnels concernent la formation des surveillants, les stages sur les simulateurs, l'HACCP, l'habilitation électrique... Sur le plan pédagogique, une formation à l'accompagnement des nouveaux Bac Pro serait retenue sous la responsabilité de l'ENFA.

Concernant le Transfert des TOS, la DAM nous a informé du retard considérable pris au ministère de l'Équipement pour la signature du décret qui n'a pas encore été transmis au Conseil d'État. **L'application du décret de transfert** – qui ouvre le droit d'option pour les agents – **initialement prévue au 1er janvier 2007, se fera le 1er juillet ou le 1er septembre 2007.**

Sur le bilan des concours 2006, le SNETAP a dit sa déception de constater que tous les postes ouverts n'avaient pas été pourvus.

L'absence de concours externes et le caractère trop « académique » des épreuves en interne qui fonctionne comme un repoussoir,

l'insuffisance d'information donnée sur les épreuves et les programmes dans certaines sections et surtout l'absence de sessions de préparation des candidats peuvent expliquer ces faibles résultats. La Dam s'est engagée à rencontrer l'IGEM sur la question des épreuves.

Sur la question de l'ouverture des nouvelles filières de Bac Pro à la rentrée 2007, la DAM a arrêté ses arbitrages au début du mois de février. Pour le Bac Pro EMM une filière sera ouverte à Nantes et demi à Boulogne (regroupée avec une demi filière de Bac Pro CGEM); pour le Bac Pro CGEM, une demi filière sera ouverte à Boulogne et une demi à Sète.

A la rentrée 2008, une demi filière de Bac Pro EMM sera ouverte à Sète en regroupement avec la demi filière de Bac Pro CGEM ouverte en 2007.

Le compte-rendu complet de notre audience avec la DAM est disponible sur notre site : www.snetap-fsu.fr

André Blanchard

Rénovation du Bac Pro CGEA et du BP REA en cours

Suite à un engagement du ministre Bussereau pris en Juin 2006 devant le congrès national des jeunes agriculteurs, la DGER a engagé dans la plus grande précipitation la rénovation de 2 diplômes majeurs pour l'enseignement agricole : le Bac Professionnel « conduite et gestion de l'exploitation agricole » et le Brevet Professionnel « Responsable de l'exploitation agricole »

Le calendrier retenu par la DGER a pour objectif de boucler l'écriture des référentiels pour une présentation au CTPC- DGER du 31 mai et au CNEA du 14 Juin 2007. L'application des nouveaux textes devant se faire à partir de la rentrée scolaire de septembre 2007.

La consultation des projets de référentiels de compétences, de formation et d'évaluation des 2 diplômes par les équipes enseignantes pourra se faire entre le 19 mars et le 6 avril sur le site de la DGER.

Il n'échappera à personne que cette courte période correspond d'une part à une période de congés scolaires pour certaines zones et d'autre part à la période des conseils de classe du second trimestre... période propice bien évidemment à la réflexion des enseignants...

Les projets de référentiels actuellement en cours d'élaboration et soumis à l'avis de la CPC (Commission Professionnelle Consultative) montrent une volonté évidente de renforcer le poids des modules professionnels en introduisant par exemple un module de pilotage de l'entreprise qui intègre notamment des notions de gestion de ressources humaines.

Alors qu'ils auraient pu eux aussi faire l'objet d'une révision, les modules généraux quant à eux ne seront pas touchés par la rénovation du bac pro... Ce qui pose problème quand on affiche en même temps comme le fait la DGER la volonté de former des producteurs et des salariés susceptibles de s'adapter aux évolutions de l'agriculture... ainsi que pour la poursuite d'études en BTSA qui sera de toute évidence de plus en plus demandée par les élèves.

Le SNETAP-FSU invite toutes les sections d'établissement à organiser une réflexion des personnels autour des propositions de la DGER dès leur mise en ligne et à renvoyer leurs contributions au secteur pédagogie et vie scolaire.

Gérard Pigois
Secrétaire national

24^e congrès du Snetap-FSU

Des enjeux majeurs

Les quelques mois qui auront précédé le 24^e congrès du SNETAP, auront été marqués par des échéances majeures qui de toute évidence pèseront sur les débats et auront des incidences lourdes sur nos futures orientations et mandats.

● **La consultation générale de novembre 2006** qui établit selon les propres mots de Dominique Sorain, secrétaire général du ministère une représentativité incontestable, aura clairement démontré la validation par les personnels de la place du SNETAP, et de ses orientations.

Mandaté une nouvelle fois, par une majorité des personnels de l'enseignement agricole public, pour porter leur parole, défendre leurs statuts et leur outil de travail, le SNETAP devra lors de son prochain congrès réexaminer ses mandats à l'aune du contexte nouveau et de sa représentativité réaffirmée.

Parce que le Snetap n'est jamais aussi fort que lorsque ses mandats sont élaborés avec la participation de chaque adhérent, il est primordial que chaque section, chaque région organise à priori les réunions préparatoires et prenne l'initiative de porter au débat l'ensemble des problématiques auxquelles sont confrontés les adhérents et les personnels.

Le transfert des TOS sera entré, malgré notre opposition dans une phase nouvelle. Il reviendra au SNETAP, d'élaborer lors de son congrès, les nouveaux mandats qui permettront à nos collègues TOS, tant dans les Conseils Régionaux qu'au ministère de l'Agriculture et dans nos établissements, de définir les outils qui garantiront une défense efficace de leurs conditions de travail et de rémunération.

C'est ce congrès qui déterminera les moyens à mettre en œuvre pour affirmer pleinement la place de nos collègues dans la communauté éducative et au sein du SNETAP, la seule organisation qui restera en capacité de leur permettre de résister à l'isolement auquel pourrait les conduire un repliement sectoriel ou corporatiste.

● **L'enseignement agricole public est aujourd'hui victime d'orientations politiques lourdes** qui organisent son déclin au profit de l'enseignement agricole privé, seul credo du ministre actuel.

Malgré quelques artifices d'écriture, ce sont bien ces orientations que consacre une nouvelle fois la révision du quatrième schéma national prévisionnel des formations.

Au-delà du renoncement à toute ambition éducative, l'approche purement comptable des réflexions menées, les évolutions réglementaires en cours à l'éducation nationale annoncent des régressions sans précédent, dans le domaine des conditions de travail.

Remise en cause des heures de décharge, mixité des publics et des services, le ministre croit son rêve de transformer les enseignants en moniteurs polyvalents à portée de main.

Préparer un congrès de combat et de reconquête

Quel que soit le résultat des échéances électorales, le congrès d'octobre 2007 devra être un congrès de combat, un congrès revendicatif de militants qui loin de se cantonner dans des positions défensives, auront à cœur de construire des alternatives fortes pour la mise en œuvre pleine et entière de leur mission éducative.

Décidément oui, le 24^e congrès du SNETAP ne sera pas un congrès comme les autres et les mandats qui y seront élaborés devront répondre aux enjeux posés par un contexte sans précédent.

Congrès de la dernière chance, ou congrès du renouveau pour l'enseignement agricole public ? De la participation massive aux nécessaires débats démocratiques dépendra la qualité des réponses que le SNETAP apportera, et sa capacité à mobiliser pour la mise en œuvre d'un véritable service public de l'enseignement agricole.

Alain Dachicourt

Débat de l'élection présidentielle

Les 13 questions aux candidats

Le Snetap a décidé d'interpeller les candidats à l'élection présidentielle pour connaître leurs orientations pour cette composante du service public d'éducation qu'est l'enseignement agricole public.



Les principales questions sont reproduites ici, mais l'ensemble du courrier, dont la remise en contexte de ces questions, ainsi que la publication des réponses au fur et à mesure de leur arrivée, seront consultables sur le site du snetap : www.snetap-fsu.fr

● Question 1

Quelles mesures concrètes comptez-vous prendre pour redonner la priorité à l'enseignement public et respecter ainsi la loi fondamentale de la République ?

● Question 2

Qu'entendez-vous faire pour conforter les moyens de l'enseignement agricole public et permettre une véritable transparence dans l'attribution et l'utilisation des moyens ? Entendez-vous en particulier créer deux programmes distincts, dans la loi de finances, pour l'enseignement agricole public et l'enseignement agricole privé ?

● Question 3

Quelle politique entendez-vous mener pour maintenir un véritable maillage du territoire par le service public laïque d'enseignement agricole ? Entendez-vous permettre à l'enseignement agricole public de remplir pleinement sa mission d'insertion scolaire en mettant fin au plafonnement des effectifs ?

● Question 4

Comment comptez-vous rééquilibrer l'offre de formation en faveur du Public dans le secteur des Services ?

Précarité Missions du Snetap ats



Les questions développées sont consultables sur le site www.snetap-fsu.fr

● Question 5

Que comptez-vous faire pour permettre la pérennité des classes de 4^e et 3^e, vivier de recrutement indispensable pour alimenter les classes de niveau supérieur, et quelle prise en charge de la difficulté scolaire avez-vous l'intention de mettre en œuvre dans l'enseignement agricole, qui a démontré ses capacités de réussite en ce domaine ?

● Question 6

Comment entendez-vous préserver la voie professionnelle sous statut scolaire et permettre ainsi aux élèves de bénéficier de l'acquisition d'une culture commune, dont on sait qu'elle est forcément minorée dans le cadre de formations par apprentissage, junior notamment ?

● Question 7

Il y a aujourd'hui un manque de moyens pour assurer l'ensemble des missions de l'enseignement agricole, Comment entendez-vous

résoudre cette difficulté : en maintenant les autres missions et en assurant leur financement ? en réduisant le nombre des missions ?

● Question 8

Comment entendez-vous restaurer un véritable pilotage national de l'enseignement agricole et préserver l'égalité d'accès et l'égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire ?

● Question 9

Qu'entendez-vous faire pour rétablir l'égalité (en termes d'assistance sociale, médecins scolaires, conseillers psychologues...) entre tous les élèves, quel que soit le ministère dans lequel ils sont scolarisés ? Qu'entendez-vous faire pour mettre en place effectivement le service commun d'orientation prévu par la loi ? Quel engagement prenez-vous en ce qui concerne le maintien des dotations en personnels de vie scolaire ?

● Question 10

Quelle place pour l'enseignement supérieur agricole et quels moyens lui donner pour remplir ses missions d'enseignement et de recherche ? Comment comptez-vous résorber la précarité en constante augmentation dans tous les établissements ?

Quelle politique de développement de l'enseignement supérieur agricole public avez-vous l'intention de mettre en œuvre ?

● Question 11

Les formations purement agricoles devenant minoritaires, ne faut-il pas se poser la question de l'évolution de la tutelle de l'enseignement agricole, tout en ayant soin de préserver les spécificités qui lui ont permis de conduire de nombreux élèves à l'obtention d'un diplôme et à une insertion professionnelle réussie ?

● Question 12

Maintenant que le transfert des TOS est devenu effectif, après la parution des décrets aussi bien pour l'Enseignement Agricole que pour l'Education Nationale, quelle décision entendez-vous prendre au sujet de sa réversibilité ?

● Question 13

La double tutelle de l'enseignement maritime (Equipement-Agriculture), qui génère de nombreux dysfonctionnements administratifs, est-elle souhaitable compte tenu du petit nombre d'établissements concernés (12 lycées, 1 600 élèves scolarisés) ?

Que comptez-vous faire pour réduire le taux de précarité des personnels de l'Enseignement Maritime qui atteint un record inégalé dans la fonction publique (environ 50 %) ?

Assises nationales Snetap des personnels de direction de l'enseignement agricole public

Les personnels de direction des établissements agricoles publics sont confrontés à des situations de plus en plus difficiles, dans un contexte où la situation de l'enseignement agricole public se dégrade (fermetures de classes, dotations insuffisantes...). La décentralisation, la déconcentration et l'autonomie des EPL a accru leur charge de travail et leurs responsabilités. Pour autant cela ne s'est pas traduit par une reconnaissance en termes de statut. Pour échanger sur ces sujets, mais aussi pour construire des revendications qu'il ira porter devant les DGER et le ministre, le SNETAP-FSU a pris l'initiative d'organiser des assises des personnels de direction (EPL et centres).

Programme

9 h 00 : Accueil et introduction des assises (Annick Merrien).

9 h 30 - 11 h 00 : première table ronde L'enseignement agricole public au sein du système éducatif.

- Le service public d'éducation dans le monde, en Europe et en France (enseignant chercheur de l'ENESAD ou FSU).

- L'enseignement agricole public (son histoire, son évolution, jusqu'à la situation actuelle (actuel ou ancien chef de SRFD).

- Les conséquences de la décentralisation, de la déconcentration et de l'autonomie des établissements, notamment à travers l'exemple de la formation professionnelle (directeur de CFA ou CFPPA).

- L'exercice des fonctions de direction dans ce contexte (directeur d'EPL).

11 h 00 - 12 h 30 : débat.

12 h 30 - 14 h 00 : repas.

14 h 00 - 15 h 30 : seconde table ronde : le statut des personnels de direction :

- Comparaison des situations éducation nationale/enseignement agricole (SNUPDEN).

- Le statut d'emploi dans l'enseignement agricole et ses contraintes (José Gozalvès).

- Les personnels de direction et le dialogue social (avec leur hiérarchie et avec leurs personnels).

- Etre directeur syndiqué et/ou militant.

- L'exercice de la responsabilité et ses conséquences : la situation des

directeurs de centres (exploitations, ateliers technologiques, CFA et CFPPA) ; l'indemnitaire ; les postes non pourvus et les faisant fonction.

Intervenants

SNUPDEN, José Gozalvès (directeur de l'EPL d'Avignon) + un autre directeur (trice) d'EPL, Jean-Louis Crassat (directeur de l'exploitation de Magnac-Laval), inspection de l'EAP, directeur(trice) de CFPPA ; Alain Dachicourt.

15 h 30 - 16 h 30 : débat.

16 h 30 - 17 h 30 : synthèse des débats (Jean-Marie Le Boiteux) si possible en présence du directeur général de l'enseignement et de la recherche et échanges avec ce dernier.

Pour que vivent les services publics (suite de la page 5)

(...) Parce qu'elle représente un vrai choix de société, nous devons d'imposer la question des services publics au cœur de cette campagne électorale 2007 !

Ainsi, après les rassemblements nationaux d'ampleur qui ont eu lieu, et en particulier celui fondateur de Guéret du 5 mars 2005, après le rejet significatif d'un Traité de Constitution Européenne carencé au niveau social, et notamment en matière de service public (la FSU s'oppose en particulier au fait que pour les autorités européennes, le caractère privé ou public de l'opérateur n'ait aucune importance, et que les services d'intérêt général économique et général (SIEG), restent soumis au droit de la concurrence, pouvant au mieux avoir un statut dérogatoire...), les actions engagées se sont poursuivies et demandent à être encore amplifiées. Aussi, le 31 mars, s'annonce un nouveau temps fort avec la fête nationale des services publics à Firmy (12) sur fond de présidentielle, elle fera suite à la grève réussie du 8 février.

Reste que pour parvenir à imposer cette question dans la campagne électorale, il convient d'inscrire pleinement et résolument la réflexion et l'élaboration de propositions constructives dans cette dynamique de défense de nos services publics dans le respect des valeurs qu'ils incarnent. Dans cette perspective, la FSU, en tant que porteuse d'un syndicalisme de lutte et de transformation sociale, entend prendre toute sa place. Aussi, a-t-elle activement participé aux Etats Généraux du Service Public qui se sont tenus à Paris le 10 mars, réunis sous l'impulsion de la Convergence Nationale des Collectifs de Défense et de Développement des Services Publics, et d'organisations syndicales (telles que la FSU, Solidaires, UGFF-CGT...), associatives (ATTAC...) et politiques (PCF, LCR, Verts...). Et c'est à l'initiative de la FSU, qu'est organisé le 4 avril un Colloque de la Fonction Publique, où il va s'agir d'approfondir deux questions d'importance pour le devenir des services publics et de leurs personnels : le recrutement et l'évaluation.

Derrière un affichage qui pourrait paraître quelque peu corporatiste, il s'agira bien plutôt d'interroger deux questions clés pour le devenir du service public. En effet, derrière ces thématiques du recrutement et de l'évaluation, c'est bien de la capacité même de nos administrations à rendre un service public de qualité aux usagers dont il est évidemment question : à travers la précarisation grandissante (50 % de nos collègues dans l'enseignement maritime !), la formation continue des personnels sacrifiée (une baisse de 68 % des crédits en 5 ans d'« aventure droitière » dans l'enseignement agricole public !), ou encore la défiance et le dénigrement des agents qui tend à s'ériger en système (les Allègre et autres Fillon et De Robien ayant ouvert la voie...). Au contraire, il s'agit bien pour nous de nous battre pour que la fonction publique reste en mesure d'assumer pleinement ses missions et donc de nous opposer aux réductions d'horaires, de postes, à l'asphyxie budgétaire, à la montée du privé dont sont victimes nos services publics, et cela en revendiquant au contraire, propositions à l'appui, leur modernisation, leur extension et leur démocratisation !

Il va de soi que le SNETAP prendra toute sa part dans les travaux de ce colloque en apportant son expertise et ses propositions, fort de nos analyses concernant le secteur de l'Enseignement Agricole Public et de ses personnels (enseignants, formateurs, ATOSS, Infirmières, CPE...). Des représentants SNETAP des secteurs Politique Scolaire et Laïque, Corpo et Vie Syndicale seront présents dans les débats.

Frédéric Chassagnette,
Membre du bureau national

Renforcer le SNETAP

Face aux attaques, il faut renforcer l'outil syndical !

Une offensive annoncée

La violence des attaques menées à l'éducation nationale contre les statuts, malgré la période préélectorale, laisse présager de ce qu'elles pourraient être dans un autre contexte !

Au ministère de l'Agriculture, on ne fait pas mystère des projets en la matière, et si la mise en œuvre de mesures analogues est présentée comme une évidence, une remise en cause plus globale des statuts et conditions de travail est clairement annoncée pour les mois à venir...

Des attaques convergentes dans l'enseignement agricole....

Alors qu'à l'éducation nationale, les remises en causes, déjà scandaleuses, sont clairement délimitées, dans l'enseignement agricole public, les attaques sont multiples, étroitement imbriquées, et s'alimentent mutuellement...

Les exemples ne manquent pas : les restructurations des EPL, par exemple, incitent à redistribuer les formations entre établissements, entraînant ainsi un cortège de mutations d'office. La suppression des options et les plafonnements des recrutements conduisent nombre de collègues à se trouver en sous service avec pour conséquence le chantage à la bivalence, voire davantage ou à la mutation d'office.

Dans ces conditions, la mixité des services, réglementaire aujourd'hui sur la base du volontariat, devient obligatoire, et la mixité des groupes classes (élèves et apprentis) fait son apparition.

A chaque rentrée, la baisse des DGH a pour corollaire son lot de déréglementations, aujourd'hui illégales, mais que le ministère compte bien régulariser en mettant à profit la modification des décrets de 1971 (équivalents dans l'enseignement agricole public aux décrets de 1950 à l'éducation nationale).

Dans ces conditions, il est urgent de muscler l'outil syndical

La défense des statuts et des personnels, ne sera possible et efficace que si l'outil

syndical est homogène, cohérent, renforcé. La dernière consultation générale a, dans l'enseignement, clarifié la représentativité syndicale en confortant le SNETAP comme seule organisation capable d'organiser un rapport de force effectif.

Avec une représentativité atteignant 50 % pour le SNETAP, 12 % pour FO, 11 % pour le SGEN, 9 % pour la CGT, 6 % pour l'UNSA, 5 % pour SUD, 3 % pour la CFTC, 2,5 % pour le SNIGREF, 2,5 % pour le SNISPV, c'est clairement le SNETAP que les personnels ont mandaté pour assurer leur défense.

Présent et combatif à tous les niveaux, le SNETAP ne renonce jamais quelles que soient les difficultés imposées par le contexte.

Sa présence dans les CTP comme dans les CAP lui permet une connaissance des dossiers qu'il est le seul à avoir, une capacité d'expertise et de mobilisation rapidement et facilement mise en œuvre.

De la même manière que les revendications statutaires et catégorielles portées par les instances nationales sont relayées et défendues par les élus CAP, les demandes exprimées dans les CAP sont relayées lorsque nécessaire par les instances nationales au plus haut niveau.

Seul le SNETAP, est aujourd'hui dans l'enseignement en capacité de mettre en œuvre ces synergies chaque jour plus indispensables à la défense de nos collègues.

C'est la mise en œuvre de ces mandats, de renforcer la capacité militante et offensive du SNETAP dans toutes les instances (CTP, CAP), de renforcer la cohérence et la cohésion de l'ensemble de l'activité syndicale, qui permettra au SNETAP d'augmenter encore son efficacité.

Après le renforcement du SNETAP dans les CTP à l'issue de la consultation générale, chacun doit s'attacher à conforter sa place dans toutes les CAP pour lui donner sa pleine efficacité.

Alain Dachicourt